

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er juin 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 26 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport sur le Tadjikistan (S/2000/214), en date du 14 mars 2000, dans lequel j'annonçais mon intention, que les membres du Conseil de sécurité ont approuvée (S/PRST/2000/9), d'informer ultérieurement le Conseil du rôle que l'ONU pourrait jouer au Tadjikistan au cours de la période de consolidation de la paix après le conflit.

Comme le savent les membres du Conseil de sécurité, le processus de paix a considérablement progressé au Tadjikistan et a ramené dans une très large mesure la normalité dans le pays. Toutefois, les causes profondément enracinées de la guerre civile au Tadjikistan n'ont pas encore été toutes traitées. Une recrudescence des troubles est encore possible en raison de facteurs internes et vu l'instabilité de la situation dans la région, notamment en Afghanistan. Dans ces circonstances, le Tadjikistan a besoin d'une aide constante de la communauté internationale. Je propose donc que soit créé au Tadjikistan, pour une période limitée, un bureau d'aide à la consolidation de la paix, chargé de contribuer à l'instauration et la consolidation de la paix après le conflit. Le Gouvernement tadjik, consulté, s'est montré favorable à cette proposition.

Le Bureau se verrait confier le mandat suivant :

a) Donner un cadre et une orientation politiques aux activités de consolidation de la paix menées après le conflit par le système des Nations Unies dans le pays. Il s'agirait notamment d'appuyer les efforts du coordonnateur résident et du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, afin de promouvoir une approche intégrée du développement et l'application de programmes de consolidation de la paix après le conflit, les objectifs étant la reconstruction nationale, la reprise économique, la suppression de la pauvreté et la bonne conduite des affaires publiques;

b) Mobiliser, en coopération étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, le soutien international en vue de l'application de programmes ciblés en faveur de la primauté du droit, de la démobilisation, de la remise volontaire des armes et de la création d'emplois pour les anciens francs-tireurs;

c) Contribuer à la création d'un environnement favorable à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la primauté du droit;

00-45994 (F) 020600 020600

d) Établir des liens avec le Gouvernement, les partis politiques et autres représentants de la société civile afin d'élargir les bases du consensus et de la réconciliation sur le plan national.

Compte tenu des considérations qui précèdent, je recommande que le Bureau des Nations Unies d'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan soit dirigé par un représentant du Secrétaire général, de la classe D-2, assisté par une petite équipe d'administrateurs et de personnels d'appui recrutés sur le plan international. Le Bureau d'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan serait créé pour une période initiale d'un an à compter du 1er juin 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**